2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

L'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 2022-11-19, conformément à la période d'abandon graduel établie dans la décision de réévaluation/d'examen spécial concernant le mancozèbe, RVD2020-12. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

Jug Label

GROUPE	M3	FONGICIDE

MANZATE[md] MAX

FONGICIDE

FLUIDE

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 33299 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Mancozèbe 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03088% a titre d'agent de conservation

CONTENU NET: 1 à 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident) appeler CHEMTREC 1-800-424-9300.

2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément à l'eau et au savon avant de les remettre.
Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés.
Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Protéger du gel. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL et MANZATE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation

2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

Limited.

2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

Directions for Use Booklet

GROUPE	M3	FONGICIDE

MANZATE[md] MAX

FONGICIDE

FLUIDE

USAGE COMMERCIAL

AVERTISSEMENT

POISON

SENSIBILISANT CUTANÉ POTENTIEL

N° D'HOMOLOGATION 33299 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT AVANT L'EMPLOI

PRINCIPE ACTIF: Mancozèbe 480 g/L

Contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,03088% a titre d'agent de conservation

CONTENU NET: 1 à 1000 L

UPL AgroSolutions Canada Inc.
PO Box 12219
Research Triangle Park, NC 27709Renseignements sur le produit: 1-800-438-6071

POUR TOUTE AIDE D'URGENCE CHIMIQUE (déversement, fuite, incendie, exposition ou accident), appeler CHEMTREC 1-800-424-9300.

2025-0263
2025-01-20
Using label from 2024-1378 2024-06-04

MISES EN GARDE :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Appliquer seulement lorsque le risque de dérive hors du site à traiter est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, de l'équipement d'application utilisé et des réglages.

Il est interdit d'utiliser ce produit à l'intérieur et à proximité des résidences et d'autres zones résidentielles comme les parcs, les cours d'école et les terrains de jeux. On entend par « milieu résidentiel » tout endroit où des personnes, y compris des enfants, peuvent être exposées pendant ou après l'application. Ce produit ne peut être utilisé par les particuliers.

NE PAS entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les sites traités avant la fin du délai de sécurité (DS) indiqué sur l'étiquette. Les employeurs doivent faire tout ce qui est possible pour planifier l'application des pesticides et les tâches des travailleurs de façon à éviter que ceux-ci aient à retourner dans les sites fraîchement traités. Dans des circonstances exceptionnelles, les spécialistes agréés de la lutte antiparasitaire peuvent réintégrer les sites traités pour des tâches de courte durée qui ne nécessitent pas de travail manuel, si au moins 4 heures se sont écoulées depuis l'application, et en portant un vêtement à manches longues, un pantalon long, des bottes résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des lunettes de protection, des gants résistant aux produits chimiques et un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH comportant un préfiltre approuvé pour les pesticides OU une cartouche approuvée par le NIOSH pour les pesticides. Il est interdit de passer plus d'une heure dans les sites traités par période de 24 heures ou avant la fin du délai de sécurité.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Porter un vêtement à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant les activités de mélange, de chargement, d'application, de nettoyage et de réparation. Pendant le mélange et le chargement, porter un respirateur muni d'une cartouche anti-vapeurs organiques approuvée par le NIOSH et d'un préfiltre approuvé pour les pesticides OU d'une boîte filtrante approuvée pour les pesticides. Le port de gants n'est pas nécessaire dans le cas de l'application à partir d'une cabine fermée ou d'un poste de pilotage fermé.

De plus, porter un couvre-tête résistant aux produits chimiques pendant l'application par pulvérisateur pneumatique à partir d'une cabine ouverte. Le couvre-tête peut consister en un suroît résistant aux produits chimiques, un chapeau étanche à l'eau à large bord résistant aux produits chimiques ou un capuchon offrant une protection suffisante de la nuque. Le port des gants et d'un chapeau résistant aux produits chimiques n'est pas requis pendant l'application à partir d'une cabine fermée.

Après avoir manipulé le produit, se laver soigneusement avec de l'eau et du savon avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.

Retirer les vêtements contaminés et les laver séparément à l'eau et au savon avant de les remettre.
Appliquer ce produit de façon à éviter d'exposer les travailleurs, d'autres personnes ou les animaux, soit directement, soit par l'intermédiaire de la dérive du brouillard.

PREMIERS SOINS

INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés.
Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et

continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES
Administrer un traitement symptomatique.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES
- TOXIQUE pour les organismes aquatiques. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI.
- TOXIQUE pour les petits mammifères sauvages.
- TOXIQUE pour les oiseaux.
- Ce produit peut être toxique pour les abeilles. Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs sur les abeilles dans les habitats situés à proximité du site traité. Éviter d'appliquer le produit pendant la période de floraison de la culture. Si le produit doit être appliqué pendant la période de floraison, ne l'appliquer que le soir, lorsque la plupart des abeilles ne sont pas en train de butiner. Éviter d'appliquer le produit lorsque les abeilles butinent dans le couvert végétal contenant des mauvaises herbes en pleine floraison dans le site de traitement. Pour réduire encore davantage l'exposition des insectes pollinisateurs, consulter le document Protection des insectes pollinisateurs durant la pulvérisation de pesticides – Pratiques exemplaires de gestion sur le site Web de Santé Canada (www.canada.ca/pollinisateurs).
- Toxique pour certains arthropodes utiles (qui peuvent comprendre des insectes prédateurs et parasitoïdes, des araignées et des acariens). Limiter le plus possible la dérive du nuage de pulvérisation afin d'atténuer les effets nocifs sur les arthropodes utiles dans les habitats adjacents aux sites traités, comme les haies ou les secteurs boisés.
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit sur des terrains à pente modérée ou abrupte ou à sol compacté ou argileux.
- Ne pas appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- Il est possible de réduire la contamination des milieux aquatiques par le ruissellement en aménageant une bande de végétation entre le site traité et la rive du plan d'eau.
- Ce produit présente les propriétés et les caractéristiques associées aux substances chimiques détectées dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable et où la nappe phréatique est peu profonde.

MODE D'EMPLOI
Le fongicide MANZATE MAX doit être utilisé seulement selon les recommandations stipulées sur cette étiquette. Lorsqu'il est appliqué conformément au mode d'emploi, le fongicide MANZATE MAX permet de supprimer les maladies énumérées, sauf indication contraire (répression).

- Lors de l'application du produit mélangé en cuve, veuillez lire l'étiquette et suivre le mode d'emploi, y compris les énoncés concernant les doses, l'équipement de protection individuelle, les restrictions et les mises en garde pour chacun des produits composant le mélange en cuve. Toujours utiliser le produit en respectant les restrictions et les mises en garde les plus restrictives figurant sur l'étiquette.
- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement portatif.
- NE PAS appliquer ce produit dans les serres.
- Puisque ce pesticide n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles en milieu

aquatique, NE PAS l''utiliser à cette fin.
- NE PAS contaminer les sources d'eau d'irrigation ou d'eau potable ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.
- Pour protéger les insectes pollinisateurs, suivre les instructions concernant les abeilles sous la rubrique MISES EN GARDE CONCERNANT L'ENVIRONNEMENT.

Utiliser la dose indiquée du fongicide MANZATE MAX; pour assurer une bonne couverture, appliquer de 200 à 1000 litres/hectare par voie terrestre ou de 50 à 80 litres/hectare par avion. On peut ajouter au besoin un agent de dispersion/adhésif. Ajouter lentement le fongicide MANZATE MAX à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en suspension.

Mises en garde concernant l'utilisation de l'application

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans le *Guide d'apprentissage - Application de pesticides par aéronef*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.
Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.
Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

Appliquer seulement quand le risque de dérive est minime aux zones d'habitation humaine, comme les maisons, les chalets, les écoles et les zones récréatives. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, l'équipement d'application et les réglages de pulvérisation.

Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants, une combinaison et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.
Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Mises en garde propres au produit

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler la compagnie UPL AgroSolutions Canada NA Inc. au 1-800-438-6071. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer la dose recommandée avec un volume de pulvérisation minimal de 50-80 litres par hectare. Ajouter lentement le fongicide MANZATE MAX à l'eau en agitant ou prémélanger à fond pour une pulvérisation concentrée ou aérienne. Le mélange doit être agité constamment pour maintenir le produit en

suspension. Les filtres directs et les tamis de buse doivent être propres et comporter un maximum de 50 mailles. Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de boire ou de manger. Les vêtements de protection, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminées régulièrement.

Application par voie aérienne : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer lorsque la vitesse du vent excède 16 km/h à l'altitude du vol au-dessus du site traité. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). Réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d'aile de l'aéronef. La longueur occupée par les buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Appliquer seulement ce produit avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les doses et instructions figurant sur l'étiquette.

Les doses, les conditions et les mises en garde indiquées sur l'étiquette sont spécifiques à ce produit. Lire toute l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. N'appliquer qu'à la dose recommandée sur l'étiquette pour les applications par voie aérienne. Si aucune dose n'est indiquée pour l'utilisation ou la culture visée, ce produit ne peut être utilisé, quel que soit le type d'équipement d'application par voie aérienne.

S'assurer que l'application est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit appliqué de façon inégale (application en bandes, irrégulière ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Application à l'aide d'un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer en gouttelettes d'un diamètre inférieur au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe de pulvérisation doit être fixée à 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Application à l'aide d'un pulvérisateur pneumatique : NE PAS appliquer ce produit par calme plat ni lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS orienter le jet au-dessus des plantes à traiter. À l'extrémité des rangs et le long des rangs extérieurs, couper l'alimentation des buses pointant vers l'extérieur. NE PAS appliquer si la vitesse du vent excède 16 km/h au site de traitement du côté exposé au vent.

Zones tampons :
Aucune zone tampon sans pulvérisation n'est requise lors des applications localisées effectuées à l'aide d'équipements portatifs. L'utilisation d'un pulvérisateur à écran à profil bas, qui fait en sorte que la dérive de pulvérisation n'entre pas en contact avec la culture, les fruits ou le feuillage, de même que le mouillage du sol et l'incorporation au sol ne nécessitent pas de zones tampons.

Il faut établir les zones tampons indiquées ci-dessous entre le point d'application directe du produit et la limite sous le vent la plus rapprochée des habitats d'eau douce (lacs, rivières et ruisseaux, bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, marais, réservoirs, milieux humides), des habitats estuariens et des habitats marins sensibles.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (en mètres) requises pour la protection des :			
		habitats d'eau douce d'une profondeur de:		habitats estuariens ou marins d'une profondeur de:	
		moins de1 m	plus de 1 m	moins de 1 m	plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	Oignons (application foliaire), pommes de terre, betteraves à sucre	5	1	2	1

	Tomates de grande culture, cantaloups, concombres, melons, citrouilles, courges		5	1	3	1
	Ginseng		10	2	4	2
Pulvérisateur pneumatique	Pommes	Début de croissance	45	25	35	25
		Fin de croissance	35	20	25	20
	Raisins	Début de croissance	40	20	30	20
		Fin de croissance	30	10	20	10
Aérienne	Pommes de terre	Voilure fixe	300	15	70	20
		Voilure tournante	175	15	50	15

Pour les mélanges en cuve, consulter l'étiquette des produits d'association et respecter la zone tampon la plus vaste (la plus restrictive) parmi les zones tampons associées aux produits utilisés dans le mélange en cuve. Appliquer seulement en gouttelettes correspondant au plus gros calibre indiqué pour les produits utilisés dans le mélange selon les catégories de l'ASAE.

Il est possible de modifier les zones tampons associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon qui se trouve dans la section Pesticides du site Canada.ca.

CULTURE	**MALADIE SUPPRIMÉE**	**DOSE DE PRODUIT À EMPLOYER**	**MODE D'EMPLOI**
Pommes	Rouille de Virginie (*Gymnosporangium juniperivirginianae*) Rouille de coing (*Gymnosporangium clavipes,* Tavelure (*Venturia inaequalis*)	9,38 L/ha (4,5 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Appliquer conformément au calendrier de protection, du stade du point vert au second traitement postfloral. • Utiliser 7,8 L/ha après le second traitement postfloral si le degré d'infestation par la tavelure est faible. • Ce fongicide peut causer des dommages à la Golden Delicious. • L'ajout d'un agent mouillant assurera une couverture plus uniforme et plus égale de votre produit de pulvérisation et permettra d'éviter la formation de résidus tachetés visibles.
	Tavelure (*Venturia inaequalis*)	5,63 L/ha (2,7 kg ma/ha) MANZATE MAX + 190 g/ha VANGARD* 75WG	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Appliquer entre le stade de la pointe verte et la postfloraison. • Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide VANGARD

		Fongicide.	75 WG • Ne pas appliquer ce mélange à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne.
	• Ne pas appliquer plus de 37.5 L/ha/an (18 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 4 applications par an. • Ne pas nourrir le bétail avec la pulpe des pommes traitées. • Ne pas faire paître le bétail dans les vergers traités. • Délai de sécurité (DS) pour taille des fruits à la main: 35 jours. • Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 77 jours		
Concombres de grande culture	Tache alternarienne (*Alternaria cucumerina*), Anthracnose (*Colletotrichum obiculare*), Mildiou duveteux (*Pseudoperonospora cubensis*), Rouille des Tiges Gommeuses (*Didymella bryoniae*), Gale (*Cladosporium cucumerinum*)	3,52 - 5,08 L/ha (1,69 - 2,44 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Appliquer lorsque les plants commencent à courir sur le sol ou sont menacés par la maladie.
	• Ne pas appliquer plus de 15,24 L/ha/an (7,32 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 3 applications par an. • Délai de sécurité (DS): 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.		
Ginseng	Brûlure alternarienne (*Alternaria panax*).	6,88 L/ha (3,3 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 14 jours. • Utiliser le produit dès l'apparition de la maladie et répéter les pulvérisations à des intervalles de deux semaines dans le cadre d'un programme de vaporisation normal. • Appliquer dans 2,000 litres d'eau.
	• Ne pas appliquer plus de 41,28 L/ha/an (19,8 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 6 applications par an. • Ne pas donner du ginseng traité (racines ou feuilles) aux animaux. • Délai de sécurité (DS) pour activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage : 1 jour. • Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 30 jours.		
Raisins	Pourriture noire (*Guignardia bidwellii*), Mildiou (*Plasmopara viticola*)	4,69 L/ha (2,25 kg ma/ha)	• Commencer les applications quand les nouvelles pousses ont 20 à 25 cm de long (avant la floraison).
	• Ne pas appliquer plus de 4,69 L/ha/an (2,25 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 1 application par an. • Délai de sécurité (DS) pour Incision annulaire, écimage-rognage : 21 jours. • Délai de sécurité (DS) pour effeuillage manuel, palissage, tuteurage : 7 jours. • Délai de sécurité (DS) pour activités liées à l'irrigation manuelle lors desquelles des travailleurs entrent en contact avec le feuillage : 1 jour. • Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 66 jours.		
Melons	Tache alternarienne (*Alternaria*	1,72 - 5,08	• Appliquer à un intervalle minimum

(cantaloup inclus, mais pastèque exclue), courges, et citrouilles	*cucumerina*). Anthracnose (*Colletotrichum obiculare*), Mildiou duveteux (*Pseudoperonospora cubensis*), Rouille des Tiges Gommeuses (*Didymella bryoniae*), Gale (*Cladosporium cucumerinum*)	L/ha (0,84-2,44 kg ma/ha)	de 7 jours. • Appliquer dans suffisamment d'eau pour assurer une couverture adéquate. • Commencer les applications lorsque les coulons commencent à se former ou dès les premiers signes de la maladie, et répéter toutes les semaines. • Pulvériser directement pour assurer la couverture totale des surfaces supérieures et inférieures des feuilles.
	• Ne pas appliquer plus de 15,24 L/ha/an (7,31 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 3 applications par an. • Délai de sécurité (DS): 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.		
Oignons (bulbe sec) (application foliaire)	Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosal*), Mildiou duveteux (*Peronospora destructor*), Pourriture du col (*Botrytis allii*), Tache pourpre (*Alternaria porri*)	3,52 L/ha (1,69 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Commencer les applications des que l'on signale la maladie dans la région.
	Brûlure des feuilles (*Botrytis squamosal*), Mildiou duveteux (*Peronospora destructor*)	3,52 L/ha (1,69 kg ma/ha) MANZATE MAX + 0,75 kg/ha ROVRAL WP ou ROVRAL WDG Fongicide.	• Appliquer à un intervalle de 7 à 10 jours. • Il est suggéré d'ajouter un adjuvant ou surfactant non ionique afin d'augmenter l'efficacité du fongicide. • Utiliser ce mélange en cuve en traitement préventif. • Le traitement peut débuter vers la mi-juin ou lorsque les conditions sont favorables au développement de la maladie. • Ne pas appliquer ce mélange en cuve moins de 15 jours avant la récolte. • Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du Fongicide ROVRAL WP ou le fongicide ROVRAL WDG.
	• Ne pas traiter les bulbes à découvert. • Ne pas appliquer sur les oignons verts destinés à être mis en bottes. • Ne pas appliquer plus de 21,12 L/ha/an (10,1 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 6 applications par an. • Délai de sécurité (DS) pour désherbage manuel : 1 jour. • Délai de sécurité (DS) pour toutes les autres activités: 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 14 jours.		
Pommes de terre	Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), Mildiou (*Phytophthora infestans*)	1,72 - 3,52 L/ha (0,83-1,69 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 5 jours. • Commencer les applications quand les plants ont atteint 10 à

			15 cm de hauteur; répéter à intervalles de 5 jours • Commencer avec la dose la plus faible et augmenter jusqu'à la dose maximale à mesure que le feuillage se développe.
	Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*), Mildiou (*Phytophthora infestans*)	2,73 – 3,52 L/ ha (1,31 – 1,69 kg ma/ha) MANZATE MAX + 0,80 – 1,6 kg/ha KOCIDE 2000	• Appliquer à un intervalle de 7 à 10 jours. • Appliquer lorsque les plants atteignent 15 cm de hauteur et jusqu'à la récolte • Lire et observer toutes les précautions indiquées sur l'étiquette du fongicide KOCICDE 2000
	Mildiou (*Phytophthora infestans*)	2,11 – 2,5 L/ ha (1 – 1,2 kg ma/ha) MANZATE MAX + 225 g/ha CURZATE Fongicide	• Commencer le traitement lorsque les conditions locales laissent présager une infestation par le mildiou • Répéter les applications à intervalles de 5 à 7 jours. • Ne pas effectuer plus de 4 applications par culture. • Ne pas appliquer sur plus de 150 ha/jour. • Ne pas appliquer moins de 8 jours avant la récolte. • Utiliser un volume d'eau suffisant pour obtenir une couverture complète : 200 à 1 000 L/ha (minimum de 50 L / ha si l'application à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne).
	• Ne pas appliquer plus de 28.16 L/ha/an (13,5 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 8 applications par an. • Délai de sécurité (DS): 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 3 jours • L'application saisonnière totale combinée de mancozèbe et de métirame ne peut pas dépasser le nombre maximal d'applications sur les pommes de terre par année, dont au maximum trois (3) applications de métirame.		
Betteraves à sucre	Tache cercosporéenne (*Cercospora beticola*)	2,25 kg/ha (1,69 kg ma/ha)	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Commencer les applications dès que la culture est menacée par la maladie.
	• Ne pas appliquer plus de 17,6 L/ha/an (8,5 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 5 applications par an. • Ne pas manger ni donner aux animaux les parties aériennes traitées. • Délai de sécurité (DS): 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 21 jours.		
Tomates de grande culture	Anthracnose (*Colletotrichum* spp), Brûlure alternarienne (*Alternaria solani*),	2,73 - 5,08 L/ha (1,31 - 2,44 kg	• Appliquer à un intervalle minimum de 7 jours. • Commencer les applications dès

	Tache grise (*Stemphyllium*), Mildiou (*Phytophthora infestans*)	ma/ha)	que l'on signale la maladie dans la région. • Utiliser la dose de 2,73 L/ha la plus faible sur les jeunes plants et la plus forte de 5,08 L/ha sur les plants adultes.
	• Ne pas appliquer plus de 10,16 L/ha/an (4,9 kg ma/ha/an). • Ne pas appliquer plus de 2 applications par an. • Délai de sécurité (DS): 12 heures. • Délai d'attente avant la récolte (DAAR): 30 jours.		

GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, MANZATE MAX contient un fongicide du groupe M3. Toute population fongique peut renfermer des individus naturellement résistants à MANZATE MAX et à d'autres fongicides du groupe M3. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut également exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le MANZATE MAX ou d'autres fongicides du même groupe M3 avec des produits qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des fongicides ou des bactéricides qui appartiennent à un groupe différent et qui sont efficaces contre les pathogènes ciblés.
- Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les maladies qui privilégie les inspections sur le terrain, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui prévoit l'acquisition d'une résistance chez les plantes hôtes, les répercussions des conditions environnementales sur l'apparition des maladies, les seuils déclencheurs de maladie de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologiques ou d'autres formes de lutte chimique.
- Le cas échéant, utiliser des modèles de prévision des maladies afin d'appliquer les fongicides au moment propice.
- Surveiller les populations fongiques traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance. Informer UPL AgroSolutions Canada Inc. en présence d'une baisse possible de sensibilité au fongicide MANZATE MAX chez l'agent pathogène.
- Lorsque la maladie continue de progresser après le traitement avec ce produit, ne pas augmenter la dose d'application. Cesser d'employer le produit et opter, si possible, pour un autre fongicide ayant un site d'action différent.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un agent pathogène précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec la compagnie UPL AgroSolutions Canada Inc. au 1-800-438-6071.

ENTREPOSAGE

Entreposer le produit dans son contenant d'origine, à l'écart des aliments pour les animaux ou les humains. Protéger du gel. Veiller à ce que le produit ne soit pas mouillé ou surchauffé pendant l'entreposage. Il peut être l'objet de modifications chimiques qui réduisent son efficacité en tant que fongicide et dégagent des vapeurs inflammables. Garder le contenant hermétiquement fermé.

ÉLIMINATION

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.

2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

UPL, le logo d'UPL et MANZATE sont des marques déposées d'une société du groupe UPL Corporation Limited.
©2022 Société du groupe UPL Corporation Limited.